



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

## Partenariat mondial sur les sols Assemblée plénière



### Sixième session

Rome, 11-13 juin 2018

### Rapport sur la situation financière du Partenariat mondial sur les sols, y compris le Mécanisme pour la santé des sols

#### Résumé

- Des progrès ont été réalisés en matière de mobilisation des ressources, mais bien plus de fonds sont nécessaires pour répondre aux importants besoins et aux demandes d'assistance technique formulées par les pays et les régions. Ces demandes sont dans une large mesure recensées via les plans de mise en œuvre mondial et régional élaborés dans le cadre des cinq piliers d'action du Partenariat mondial sur les sols. Le succès de la réalisation des plans de mise en œuvre dépend clairement des ressources financières fournies au Partenariat via son Mécanisme pour la santé des sols. Ce dernier instrument a été actualisé à la demande de l'Assemblée plénière afin d'améliorer l'efficacité du processus de planification et d'établissement de rapports. Il devrait désormais être désigné sous le nom de **plate-forme multipartenaires pour la santé des sols**.
- Dans le même temps, de nombreux partenaires et parties prenantes ont continué de fournir des contributions en nature à diverses activités, par exemple en proposant des dispositifs de formation, des intrants techniques et des données pour les rapports clés et les instruments de politique élaborés sous l'égide du Groupe technique intergouvernemental sur les sols. Toutefois, davantage de parties prenantes et de partenaires doivent suivre cet exemple, pour répondre aux aspirations nourries par l'établissement du Partenariat mondial sur les sols.
- L'objectif du présent document est d'informer l'Assemblée plénière des ressources mobilisées à ce jour à l'appui des résultats du Partenariat. Sur le budget de 60 millions d'USD prévu à titre indicatif dans le document de programme élaboré par le Mécanisme pour la santé des sols (pour une durée de 5 ans), seuls 19 pour cent environ ont été réunis – à savoir 11,1 millions d'USD. De plus, le Secrétariat est contraint de souligner que les ressources extrabudgétaires disponibles sont actuellement à un niveau extrêmement bas. Pour que le Partenariat mondial sur les sols atteigne ses objectifs ambitieux, il est impératif que les bailleurs de fonds concernés prennent des mesures visant à accélérer l'approbation des projets en préparation et que de nouveaux bailleurs de fonds se joignent au groupe très limité qui a soutenu l'initiative jusqu'à présent.

- Comme demandé, le rapport financier est présenté sur une base annuelle et fait référence à l'année passée (2017) et au budget susceptible d'être disponible en 2018 et ultérieurement (voir les tableaux ci-dessous).

### **Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols est invitée à donner**

- L'Assemblée plénière pourrait souhaiter:
  - Prendre note des efforts consentis pour mobiliser des ressources supplémentaires en vue de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, et remercier les partenaires fournisseurs de ressources qui ont contribué au Mécanisme pour la santé des sols.
  - renouveler son appel à tous les partenaires, et en particulier aux partenaires fournisseurs de ressources, afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des Plans de mise en œuvre mondial et régionaux en versant des fonds, notamment à la nouvelle plate-forme multipartenaires pour la santé des sols et en apportant davantage de contributions en nature au profit d'activités spécifiques.
  - Examiner et approuver la nouvelle plate-forme multipartenaires pour la santé des sols, qui inclut le plan de travail du Partenariat mondial sur les sols 2018-2019 comme outil de mobilisation des ressources et d'établissement de rapports d'activités à partir de 2019.

## **I. Introduction**

1. Le Partenariat mondial sur les sols est fondé sur des principes de partage des coûts, de sorte que chaque partenaire peut apporter différentes contributions à la mise en œuvre des activités approuvées.
2. Il convient de rappeler que la contribution que la FAO apporte sur son budget ordinaire, comme il est précisé dans le mandat approuvé par le Conseil de la FAO, consiste à héberger le Secrétariat du Partenariat dans les locaux du Siège de l'Organisation, et se limite au personnel de base. Le manque de fonds qui en résulte limite les capacités et la marge de manœuvre du Secrétariat en ce qui concerne l'apport d'un appui à la mise en œuvre du Partenariat, particulièrement en matière d'assistance technique aux pays. Cette situation est en totale contradiction avec la phase actuelle d'expansion et d'accroissement de la complexité opérationnelle que connaissent, à tous les niveaux, les travaux du Partenariat.
3. Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, une autre contribution du budget ordinaire a été apportée via la mise en œuvre de plusieurs projets du PCT (Programme de coopération technique de la FAO) ayant un lien direct avec le Partenariat.

## **II. Mobilisation de ressources extrabudgétaires**

4. Depuis la création du Partenariat et en particulier après la création du Mécanisme pour la santé des sols, tel qu'approuvé par la dernière Assemblée plénière, des progrès ont été faits dans la mobilisation de fonds extrabudgétaires.
5. Le projet approuvé par la Commission européenne vers la fin de 2013 pour un montant d'environ 1 million d'EUR a été le premier exemple important d'appui direct en faveur du Partenariat. Ce projet a été mis en œuvre avec succès au cours de l'exercice biennal 2014-2015.
6. Outre cette contribution initiale, la Commission européenne a fourni des fonds supplémentaires d'un montant de 1,5 million d'EUR pour la période 2016-2018. En tout, la Commission européenne a versé 2,5 millions d'EUR à ce jour. Des discussions sont en cours concernant un appui financier complémentaire possible au cours des années à venir. Des discussions se sont tenues principalement avec deux entités de la CE, d'une part la DG Environnement (pour son soutien au secrétariat du Partenariat mondial sur les sols) et d'autre part avec DEVCO (pour les activités de terrain dans les pays et les régions).

7. La Fédération de Russie a également versé 1 million d'USD pour la période 2015-2018. Cette contribution s'est révélée d'une grande importance, par exemple pour faciliter la préparation des Directives volontaires pour une gestion durable des sols et l'établissement du Prix mondial des sols Glinka mais aussi pour exécuter le plan de mise en œuvre du Partenariat eurasiatique pour les sols. Les discussions avec ce bailleur de fonds ont été poursuivies en vue d'aboutir à d'autres contributions, y compris pour un document de projet en cours de négociation avec ce partenaire financier. L'autorisation par les autorités nationales compétentes est en cours d'approbation.

8. La Suisse a soutenu la mise en œuvre de l'Année internationale des sols (2015) à hauteur de 100 000 USD et a versé une contribution supplémentaire de 52 000 USD au Partenariat mondial sur les sols pour la période 2015-2017. La contribution globale de la Suisse s'élève jusqu'à présent à 650 000 USD, dont 30 000 USD pour l'organisation du Colloque mondial sur le carbone organique des sols (GSOC17). Le Royaume de Thaïlande a également soutenu l'Année internationale des sols avec 100 000 USD. Les Pays-Bas ont contribué aux activités du Partenariat mondial sur les sols à hauteur de 150 000 USD. L'Islande a, quant à elle, contribué à hauteur de 5 817 USD au GSOC17. L'Association internationale des engrais a offert 40 000 USD pour soutenir le plan de travail du Partenariat mondial sur les sols (y compris la préparation de la carte mondiale du carbone organique des sols et l'organisation du Colloque mondial sur la pollution des sols). Phosagro (un nouveau bailleur de fonds) a contribué financièrement à hauteur de 150 000 USD pour soutenir l'organisation du Colloque mondial sur la pollution des sols et la campagne "Pollution des sols: soyez la solution".

9. Un compte rendu plus complet des contributions financières, notamment du Programme de coopération technique, est présenté dans les tableaux ci-dessous. Concernant les ressources extrabudgétaires, une distinction est établie entre les projets clos et en cours.

10. Une conclusion immédiate est que, jusqu'à présent, sur les 60 millions d'USD prévus à titre indicatif dans le document de programme élaboré par le Mécanisme pour la santé des sols, seuls 19 pour cent environ (11 millions d'USD) ont été réunis. Il apparaît en outre clairement qu'il est nécessaire d'élargir la base des donateurs potentiels.

11. La situation actuelle montre que le budget disponible pour 2018 et 2019 est conforme à celui de 2017 et que d'autres contributions financières sont attendues. Plusieurs activités importantes ont été lancées et la marche à suivre pour une mise en œuvre harmonieuse est tracée.

12. Les efforts consentis en faveur de la mobilisation des ressources ont compris l'établissement régulier de rapports (à la fois descriptifs et financiers) à l'attention des donateurs actuels, la mise en avant des bons résultats obtenus et donc la démonstration que de nouveaux soutiens auraient leur raison d'être. Le Secrétariat du Partenariat a également cherché à impliquer ces donateurs dans la mise en œuvre chaque fois que cela a été possible.

Dans l'objectif d'élargir le vivier au-delà des quelques donateurs actuels, le Secrétariat du Partenariat s'est attaché jour après jour à créer des liens étroits, grâce à la communication et au partage d'informations, avec de nouveaux partenaires potentiels. De nombreuses réunions et téléconférences ont été organisées et les documents produits en lien avec l'actuel portefeuille de projets ont été partagés. Les documents ont été envoyés aux autres partenaires intéressés partageant les mêmes priorités et publiés sur le site web du Partenariat mondial sur les sols.

### **III. Aperçu des ressources à l'appui des travaux du Partenariat mondial sur les sols**

**Années précédentes (jusqu'à 2015): 2 878 274 USD**

**Année 2016: 1 950 701 USD**

**Années 2017: 2 759 788 USD**

Années 2018 et 2019 : 3 523 851 USD (dont seulement 837 143 USD sont directement gérés par le secrétariat du Partenariat mondial sur les sols)

Au total : 11 112 614 USD

Année 2017	
Contributions volontaires	Dépenses en 2017
GCP/GLO/663/EC	757 064 USD
GCP/GLO/650/RUS	176 944 USD
GCP/GLO/671/MUL	316 062 USD
GLO/017//001	134 720 USD
MTF/GLO/807/MUL	35 832 USD
GCP /GLO/676/EC	31 875 USD
<b>Total</b>	<b>1 452 497 USD</b>
Projets du PCT	
TCP/CMB/3602	\$150,616
TCP/SEY/3503	\$162,554
TCP/LES/3602	\$80,294
TCP/SUD/3601	\$162,228
TCP/TOG/3602	\$63,800
TCP/STP/3604	\$151,481
TCP/RLA/3613	\$74,318
Programme ordinaire	
Secrétariat du Partenariat	192 000 USD
Personnel d'appui du Partenariat	70 000 USD
Assemblée plénière du Partenariat	200 000 USD
<b>Total</b>	<b>462 000 USD</b>
<b>Budget global pour 2017</b>	<b>\$2,759,788</b>

Years 2018 and 2019	
Contributions volontaires	Budget disponible
GCP/GLO/663/EC	464 413 USD
GCP/GLO/650/RUS	5 817 USD
GCP/GLO/671/MUL	263 635 USD
GCP /GLO/676/EC	103 278 USD
<b>Total</b>	<b>837 143 USD</b>
Projets du PCT	
TCP/CMB/3602	88 936 USD
TCP/LES/3602	389 600 USD
TCP/SUD/3601	125 290 USD
TCP/TOG/3602	82 510 USD
TCP/STP/3604	274 065 USD
TCP/RLA/3613	142 307 USD

TCP/TUR/3603	163 000 USD
TCP/AFG/3601	497 000 USD
<b>Total</b>	<b>1 762 708 USD</b>
<b>Programme ordinaire</b>	
Secrétariat du Partenariat	384 000 USD
Personnel d'appui du Partenariat	140 000 USD
Assemblée plénière du Partenariat	400 000 USD
<b>Total</b>	<b>924 000 USD</b>
<b>Budget global pour 2018 et 2019</b>	<b>3 523 851 USD</b>

Il est important de noter que les projets du PCT ne relèvent pas de la responsabilité du Secrétariat du Partenariat et qu'ils ne bénéficient que des conseils techniques du Partenariat. Cela étant, il convient de préciser que le Secrétariat du Partenariat ne gère que les contributions volontaires énoncées dans le tableau ci-dessus, dont le solde au 30 avril 2018 n'était que de 837 143 USD.

Cependant, plusieurs propositions concrètes de projet sont en attente d'approbation dans les mois à venir:

- Projet à financer par la Fédération de Russie (2 000 000 USD)
- Projet à financer par l'Allemagne (1 500 000 USD)
- Projet à financer par la CE (1 200 000 USD).

#### IV. Programme de travail Juin 2018 – Décembre 2019

13. L'Assemblée rappelle qu'elle a demandé au Secrétariat de lui communiquer les activités prioritaires et les besoins financiers associés pour la période à venir. Elle a souligné qu'une liste claire des activités et du budget correspondant était nécessaire afin que les donateurs potentiels s'engagent à apporter un soutien financier supplémentaire.

14. Le Secrétariat s'est également engagé à mettre à jour le document sur le Mécanisme en vue d'un nouveau cycle, en s'appuyant sur les progrès réalisés depuis sa création initiale.

15. L'instrument a été rebaptisé "**plate-forme multipartenaires pour la santé des sols (MPP)**" afin de mieux refléter son objectif principal qui est de rassembler les partenaires financiers désireux d'unir leurs forces pour soutenir le Partenariat mondial sur les sols. La MPP demeurera le principal bras opérationnel du Partenariat mondial sur les sols au sein duquel les partenaires financiers seront en mesure de soutenir les composantes et activités spécifiques qui correspondent le plus étroitement à leurs propres préférences stratégiques et géographiques.

16. La MPP définit un nouvel ensemble de résultats et d'activités élaborés afin de faciliter la préparation des rapports relatifs aux dépenses dans le cadre des projets du Partenariat mondial sur les sols et mettre en évidence les activités prioritaires nécessitant un financement. La durée de vie indicative du MPP est de quatre ans et correspond aux exercices biennaux de la FAO (2018-2019 et 2020-2021) avec une enveloppe de ressources d'environ 30 millions d'USD (pour les contributions financières), à compléter par d'éventuelles contributions en nature des partenaires.

17. La MPP visera à renforcer en particulier :

- a. La promotion d'une gestion durable des sols par le biais d'instruments mondiaux et/ou régionaux plus efficaces ;
- b. L'exécution des plans de mise en œuvre mondiaux et régionaux du Partenariat mondial sur les sols;

- c. Un programme concret sur la restauration/réhabilitation des sols ;
- d. Les plans de travail approuvés du Groupe technique intergouvernemental sur les sols ;
- e. Mise en place de cadres politiques renforcés favorisant l'investissement et la coopération technique en matière de gestion durable des sols ;
- f. Sensibilisation et développement des capacités à tous les niveaux, pour tous les aspects de la mise en œuvre et du suivi de la gestion durable des sols ; et
- g. L'évaluation et la hiérarchisation des besoins connexes en matière de recherche et de besoins en développement.

18. Afin de présenter à l'Assemblée les activités prioritaires à mettre en œuvre (sous réserve de financement) de juin 2018 à décembre 2019, le tableau ci-dessous propose un éventail de produits et d'activités, tels qu'extraits du cadre logique et sous-jacent à la MPP.

Cette liste ne prétend pas être exhaustive. De nouvelles activités apparaissent continuellement en fonction de l'évolution des contextes.

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<b>Résultat 1. Promotion et mise en œuvre d'une gestion durable des sols grâce à des instruments mondiaux et/ou régionaux plus efficaces</b>
<i>1.1 Mise en œuvre de la Charte mondiale des sols révisée et des directives volontaires pour une gestion durable des sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'organisation de réunions annuelles du Partenariat régional pour les sols en Afrique, en Amérique centrale, au Proche-Orient et en Afrique du Nord.</li> <li>• Mise en œuvre des Directives volontaires pour une gestion durable des sols (au niveau mondial mais avec un accent particulier sur la région eurasiatique) par le biais d'ateliers régionaux de promotion et l'élaboration d'un manuel technique sur la gestion du carbone organique des sols.</li> <li>• Étude initiale en vue de la préparation du deuxième rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde (SWSR) sur les bénéfices économiques de la gestion durable des sols pour les agriculteurs et les autres utilisateurs des terres.</li> <li>• Mettre en œuvre des Directives volontaires pour une gestion durable des sols par le biais de manifestations régionales de diffusion et leur adaptation aux contextes régionaux.</li> </ul>
<i>1.2 Établir et mettre en œuvre les objectifs du Réseau international des sols noirs (INBS).</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'évaluation de l'état global des sols noirs, y compris un chapitre régional pour l'Eurasie.</li> <li>• Organisation des réunions annuelles du Réseau international des sols noirs.</li> </ul>
<i>1.3 Établir et maintenir le Système mondial d'information sur les sols et SoilSTAT, y compris l'harmonisation des données et de l'information.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir le Système mondial d'information sur les sols et SoilSTAT.</li> </ul>
<i>1.4 Organiser des colloques mondiaux annuels qui associent la science et les politiques pour aborder les sujets clés liés aux sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation du Colloque mondial sur la pollution des sols en avril 2018.</li> <li>• Organisation du Colloque mondial sur la gestion durable des sols pour une agriculture sensible à la nutrition en 2019.</li> <li>• Organisation du Colloque mondial sur la biodiversité des sols en 2020.</li> </ul>
<i>1.5 Mettre en œuvre les activités du Réseau international d'institutions d'information sur les sols (INSII).</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des premier, deuxième, troisième et quatrième ateliers du Réseau international d'institutions d'information sur les sols (INSII).</li> </ul>

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les activités de l'INSII dans le cadre de la mise en œuvre du pilier 4, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en place du Système mondial d'information sur les sols et des produits associés.</li> <li>• Préparation d'une carte mondiale du carbone organique des sols et d'un manuel technique associé (<i>cookbook</i> versions 1 et 2).</li> <li>• Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités en matière de cartographie numérique des sols.</li> <li>• Organisation des réunions annuelles du Réseau international d'institutions d'information sur les sols (INSII).</li> </ul>
1.6 Établir et mettre en œuvre les objectifs du Réseau mondial des laboratoires de sol (GLOSOLAN) et des réseaux régionaux de laboratoires de sol (RESOLAN).
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des réunions annuelles du Réseau mondial des laboratoires du sol.</li> </ul>
1.7 Appuyer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et d'autres cibles.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à l'indicateur ODD 15.3.1 sur le carbone contenu dans le sol par l'élaboration d'une carte mondiale du carbone organique des sols et d'un système de surveillance.</li> <li>• Contribution à l'indicateur ODD 2.4. sur l'érosion des sols.</li> </ul>
1.8 Établir et mettre en œuvre le programme des Soil Doctors au niveau mondial.
1.9 Élaborer, appuyer et/ou mettre en œuvre tout autre instrument mondial et/ou régional pertinent qui pourrait émerger.
<b>Résultat 2 : Exécution des plans de mise en œuvre mondiaux et régionaux du Partenariat mondial sur les sols</b>
2.1 Renforcer les capacités des secrétariats (mondial et régional) pour les sols.
2.2 Assurer des Assemblées plénières performantes du Partenariat pour les sols aux niveaux mondial et régional.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer une bonne gestion des sols et l'instauration de cadres juridiques des sols dans les régions/pays où cela a été identifié comme une priorité.</li> <li>• Appuyer la participation des présidents des Partenariats régionaux pour les sols et des points focaux des pays en développement à l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols dans le but de présenter les progrès réalisés dans leurs régions et au niveau national.</li> <li>• Organisation d'assemblées plénières annuelles du Partenariat mondial sur les sols favorisant la participation des participants des pays les moins avancés (au moins une session par an).</li> </ul>



<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'organisation d'assemblées plénières des Partenariats régionaux pour les sols (au moins une par an).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'organisation de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols 2018.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'élaboration du plan de mise en œuvre du Partenariat européen pour les sols et organisation de ses réunions annuelles en 2017 et 2018.</li> </ul>
<i>2.3 Finaliser et mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre des plans de mise en œuvre au niveau mondial et régional.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de dialogues/conférences régionales pour planifier l'exécution des plans de mise en œuvre et suivre les progrès réalisés ; parallèlement aux ateliers/conférences régionales thématiques sur la gouvernance des sols, la gestion durable des sols en mettant l'accent sur la contribution des sols à la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de dialogues/conférences régionales pour planifier l'exécution des plans de mise en œuvre et de suivi des progrès réalisés ; parallèlement aux ateliers/conférences régionales thématiques sur la gouvernance des sols, la gestion durable des sols en mettant l'accent sur la contribution des sols à la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des principes de la Charte mondiale des sols par la production de matériel d'information et de manifestations de sensibilisation, et trois études de cas en Afrique, en Asie et en Amérique latine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement et mise en œuvre du programme <i>soil doctors</i> en Afrique, Asie, Eurasie, Proche-Orient et Amérique latine (lien avec l'activité 1.8).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des capacités sur la base de besoins évalués relatifs à l'utilisation des bases de données pédologiques, de surveillance des sols et de cartographie numérique des sols.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un système arménien d'information sur les sols (ArSIS) en utilisant les données existantes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des capacités sur la base de l'évaluation des besoins en matière d'harmonisation de la collecte et de l'analyse des données pédologiques, ainsi que de l'organisation du réseau eurasiatique de laboratoires de pédologie.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganiser et mettre à jour la base de données du Williams Soil-Agronomic Museum selon les normes mondiales de classification des sols et de gestion des données, y compris la numérisation des collections et la contribution de ces données et informations au Système mondial d'information sur les sols du Partenariat mondial sur les sols (GLOSIS).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à des projets pilotes visant à atténuer ou s'adapter à la salinité des sols par l'application de pratiques de gestion durable des sols.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et soutenir des projets de recherche sur la salinité des sols afin de combler les lacunes identifiées.</li> </ul>

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la mise en place d'un service de consultation sur la gestion des sols pour l'Asie centrale.</li> <li>• Synthétiser et publier les résultats des projets de recherche et de mise en œuvre sur l'application de la gestion durable des sols dans les sols salins.</li> </ul>
<b>Résultat 3 : Un programme concret sur la restauration/réhabilitation des sols.</b>
<i>3.1 Développer et mettre à disposition des informations sur les meilleures pratiques de gestion durable des sols et de restauration/réhabilitation des sols au sein de différents systèmes d'utilisation des terres.</i>
<i>3.2 Identifier les régions où les pratiques de gestion durable des sols sont mises en œuvre avec succès pour une application à plus grande échelle.</i>
<i>3.3 Élaborer et mettre en œuvre des projets de pratiques de gestion durable des sols et des activités de restauration/réhabilitation des sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre trois projets de gestion durable des sols au Proche-Orient et en Afrique du Nord pour améliorer la gestion des sols irrigués, y compris l'amélioration de la productivité des sols et de l'eau, la prévention de la salinisation des sols, l'amélioration des systèmes de drainage, la gestion de la fertilité des sols et de l'utilisation d'engrais, et l'utilisation de cultures tolérantes à la sécheresse.</li> <li>• Mettre en œuvre des pratiques reconnues de gestion durable des sols (par exemple le système Quezungual) dans sept sites de projets en Afrique.</li> <li>• Évaluer la mise en œuvre de la gestion durable des sols dans la région afin de déterminer les facteurs de succès. Par la suite, mettre en œuvre des pratiques similaires de gestion durable des sols dans les zones prioritaires pour une production alimentaire dans la région où les conditions sont les plus propices à l'application des facteurs de succès identifiés.</li> <li>• Mettre en œuvre trois projets de contrôle de l'érosion des sols afin de restaurer ou augmenter la productivité des sols affectés par l'érosion. Il s'agira d'un projet dans chacune des régions suivantes : Afrique, Amérique du Sud, Amérique centrale, Mexique et Caraïbes, Asie et Proche-Orient et Afrique du Nord.</li> </ul>

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre cinq projets de gestion des sols axés sur l'augmentation de la matière organique du sol. Il s'agirait notamment de l'utilisation accrue de la rotation des cultures intégrant les légumineuses, d'une meilleure gestion des résidus et de l'expansion des systèmes agroforestiers dans la région concernée : Afrique, Amérique du Sud, Amérique centrale, Mexique et Caraïbes, Asie et Proche-Orient et Afrique du Nord.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre cinq (5) projets de gestion durable des sols axés sur la gestion équilibrée de la fertilité des sols et une agriculture sensible à la nutrition afin d'augmenter simultanément la production alimentaire et la valeur nutritive des produits alimentaires. Cela comprendra un projet dans chacune des régions suivantes : Afrique, Amérique du Sud, Amérique centrale, Mexique et Caraïbes, Asie et Proche-Orient et Afrique du Nord.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre cinq projets d'assainissement pour réduire la pollution des sols, y compris l'utilisation de la phytoremédiation. Cela comprendra un projet dans chacune des régions suivantes : Afrique, Amérique du Sud, Amérique centrale, Mexique et Caraïbes, Asie et Proche-Orient et Afrique du Nord.</li> </ul>
<b>RÉSULTAT 4 : Mise en œuvre complète des plans de travail adoptés par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols.</b>
<i>4.1 Organiser des séances de travail de l'ITPS pour répondre aux questions de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols et du COAG.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de deux sessions de travail du Groupe technique intergouvernemental sur les sols en 2018 et 2019.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de sessions de travail de l'ITPS pour répondre à la demande de l'Assemblée plénière (au moins 1 session de travail par an).</li> </ul>
<i>4.2 Élaborer des manuels techniques pour appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires sur la gestion durable des sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de manuels techniques à l'appui de la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gestion durable des sols.</li> </ul>
<i>4.3 Préparation de rapports d'évaluation et d'études sollicitées par l'Assemblée plénière.</i>

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
Préparation de divers rapports d'évaluation, notamment : évaluation économique de la dégradation des sols et les avantages liés à la gestion durable des sols ; évaluation au niveau mondial du potentiel de la protection des sols pour accroître la résilience dans le contexte du changement climatique.
<i>4.4 Mettre en œuvre les recommandations des colloques internationaux.</i>
<i>4.5 Préparation du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde 2025.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle version du Rapport sur l'état des ressources mondiales en sols.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deuxième version du Rapport sur l'état des ressources en sols dans le monde (2025).</li> </ul>
<i>4.6 Maintenir la collaboration et mettre en œuvre des activités avec d'autres groupes, organismes et initiatives internationaux pertinents.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation et contribution aux réunions d'autres groupes techniques tels que SPI, GIEC et IPBES, et soutien et conseils techniques fournis par le Partenariat mondial sur les sols quant à la mise en œuvre des aspects du cadre de l'après 2015 concernant les sols au niveau international ; des réunions conjointes des autres groupes techniques et de l'ITPS seront également organisées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des plans de travail conjoints avec le SPI-UNCCD, l'IBPES et le GIEC, y compris la participation à leurs sessions de travail annuelles ou à des événements associés.</li> </ul>
<i>4.7 Mettre en œuvre toutes les activités supplémentaires requises par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des activités demandées par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols et le secrétariat pour la période 2016-2018 (y compris le suivi de la Charte mondiale des sols, l'assistance et le contrôle de la mise en œuvre des plans régionaux de mise en œuvre, etc.)</li> </ul>

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<b>Résultat 5 : Mise en place de cadres politiques renforcés pour l'investissement et la coopération technique en matière de gestion durable des sols.</b>
<i>5.1 Élaborer et présenter des notes d'orientation et des fiches d'information sur les activités importantes du Partenariat mondial sur les sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de notes d'orientation et de fiches d'information.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats aux réunions mondiales et régionales des partenariats pour les sols.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et diffusion de directives techniques pour la GDS pour une agriculture sensible à la nutrition et la gestion des micronutriments.</li> </ul>
<i>5.2 Préparer une revue documentaire des politiques et programmes existants en matière de sols afin de mettre en évidence les lacunes dans la protection des sols et de proposer des actions aux points focaux nationaux.</i>
<i>5.3 Développer une base de données en ligne (format de questionnaire) pour compiler des programmes et des politiques spécifiques aux sols des pays (intégrés dans le site web du Partenariat mondial sur les sols).</i>
<i>5.4 Soutenir le développement de la gouvernance des sols et des cadres juridiques relatifs aux sols dans les régions/pays où cela a été identifié comme une priorité.</i>
<b>Résultat 6: Sensibilisation et développement des capacités à tous les niveaux, sur tous les aspects de la mise en œuvre et du suivi de la gestion durable des sols.</b>
<i>6.1 Élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités sur tous les thèmes du Partenariat mondial sur les sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du volet sensibilisation du plan d'action du pilier 2 du Partenariat mondial sur les sols à l'échelle mondiale (accent sur les ODD et les accords post-2015, les résultats de l'année internationale des sols 2015 et la nouvelle Charte mondiale des sols) et à l'échelle régionale (principales priorités régionales pour les sols et les principaux défis sociétaux, à savoir la sécurité alimentaire, la contamination des sols, etc.</li> </ul>

<b>Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des écoles régionales d'été/hiver pour le développement des capacités sur les ressources en sols répondant aux priorités régionales.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des projets nationaux ou régionaux établissant des liens entre les sols et la nutrition humaine afin d'informer d'autres projets s'intéressant aux carences en micronutriments.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance technique/formation des équipes de mise en œuvre.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de sites de démonstration pour diffuser les pratiques de GDS pour une agriculture sensible à la nutrition.</li> </ul>
<i>6.2 Établir une plate-forme éducative du Partenariat mondial sur les sols pour le développement des capacités et la formation en ligne.</i>
<i>6.3 Préparer du matériel de sensibilisation et mettre en œuvre les célébrations annuelles de la Journée mondiale des sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de matériel de sensibilisation pour une large diffusion aux niveaux régional et national.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'organisation d'événements régionaux parallèles pour célébrer la Journée mondiale des sols en 2018 et au-delà.</li> </ul>
<i>6.4 Attribuer le Prix annuel Glinka pour les sols à l'occasion de la Journée mondiale des sols.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution du Prix mondial des sols Glinka à l'occasion de la Journée mondiale des sols en 2019 et 2020.</li> </ul>
<b>Résultat 7 : Évaluation et détermination des besoins en recherche et en développement liés à la gestion durable des sols.</b>
<i>7.1 Inventaire des informations existantes et activités de recherche et des études de cas.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des informations existantes et des études de cas sur les liens entre les sols et la nutrition humaine, en mettant l'accent sur la teneur en éléments nutritifs des cultures vivrières.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'ateliers nationaux pour identifier les bonnes pratiques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un atelier international de consultation technique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation et diffusion des résultats des ateliers mondiaux et nationaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du dialogue et interaction régulière avec les parties prenantes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un atelier mondial pour partager de nouvelles informations et expériences et rassembler des recommandations pour la recherche, les politiques et le développement des capacités afin de promouvoir une gestion des sols sensible à la nutrition.</li> </ul>

**Cadre logique de la plate-forme multipartenaires pour la santé des sols.**

- Organisation d'ateliers nationaux pour partager les résultats des projets, les nouvelles informations et les expériences et mettre à jour les recommandations.

*7.2 Développer une collaboration active avec les organismes et les institutions de recherche pour favoriser une recherche orientée sur les sols en vue du développement.*

*7.3 Diffusion des résultats de la recherche à tous les niveaux et dans toutes les régions.*